

L'ÉPOPÉE DE L'AUTONOMIE

par Louise PELTZER*

Le 29 juin prochain, la Polynésie française s'apprête à fêter le 20^e anniversaire de son autonomie. C'est en effet en 1984, par la loi 84-820 que la Polynésie obtint le très attendu Statut d'Autonomie doté d'un Exécutif local composé d'un Président, élu par l'Assemblée territoriale, et de six à huit ministres.

En toute rigueur, il serait d'ailleurs préférable d'utiliser le conditionnel quant à la date de cette commémoration car au moment où nous écrivons ces lignes, les électeurs polynésiens viennent de choisir ce 23 mai 2004 une nouvelle majorité remplaçant ainsi, à la surprise générale, la majorité en place conduite par le Président Gaston Flosse depuis plus de vingt ans. Aussitôt la nouvelle majorité en place, celle-ci décide d'annuler la commémoration traditionnelle prévue le 29 juin et de la reporter à une date ultérieure qui oscille un certain temps entre plusieurs possibilités puis se fige au 12 juillet, date anniversaire du Statut de 1977. Est-ce à dire qu'il y aurait un vrai statut et un vrai-faux statut ?

De quoi, il est vrai, mettre le feu aux poudres dans un pays qui connaît depuis des décennies une remarquable stabilité politique. Querelle de clochers, nous n'en sommes pas loin. Mais nous reviendrons sur cette question afin que le lecteur puisse se forger sa propre opinion.

Plus important en effet, nous apparaît de savoir comment s'est opérée cette alchimie qui devait conduire une population, soumise depuis plus d'un siècle à une nation colonisatrice lointaine, à demander son autonomie.

Les grandes idées sociales sont rarement spontanées mais plutôt le fruit d'une longue maturation. Quand cette idée originale, quasi inconcevable pour l'Etat mais aussi pour nombre de Polynésiens, a-t-elle

* Professeur de langues et littératures à l'Université de la Polynésie française, ancienne ministre de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Polynésie française.

L'ÉPOPÉE DE L'AUTONOMIE

germé dans les esprits et s'étendre suffisamment parmi la population pour prendre corps et devenir une revendication populaire ?

Qui peut répondre avec certitude à cette question? Existe-t-il un évènement-clé où antérieurement il n'y avait rien et où brusquement l'idée géniale se révèle à tous comme une évidence, une certitude, un idéal vers lequel tous les esprits éclairés convergent.

Comme toutes les grandes idées et cela en est une, surtout dans le contexte métropolitain d'un Etat qui tire sa toute puissance d'une centralisation à outrance, elle ne germe pas spontanément mais tire probablement ses racines dans un lointain passé.

Pendant toute la période coloniale, qui dure un siècle et demi, les Tahitiens sont exclus des affaires de leur pays de fait sinon de principe. Les institutions, Conseil de Gouvernement, Conseil d'Administration, Délégations Economique et Financière (à partir de 1932), Conseil privé, sont constitués de fonctionnaires et de colons censés représenter la société civile, en rivalité quasi permanente face à l'autorité du Gouverneur, chef de la colonie, ce qui permet à la colonie de végéter en toute tranquillité. La population autochtone est donc marginalisée, il est vrai qu'elle a d'autres soucis, tel que survivre simplement aux terribles épidémies virales qui déciment périodiquement la population et font craindre sa disparition. Ce n'est qu'en 1921 que s'amorcera une timide reprise démographique.

Sans remonter à une période trop ancienne, citons quelques évènements qui, les uns à la suite des autres, permettent un réveil des consciences.

La guerre de 1914 marque de son empreinte les héros tahitiens à leur retour au *fenua*. Ils étaient nombreux à vouloir participer au combat, plus d'un millier (la population n'était que 35.000 habitants à l'époque pour l'ensemble de la Polynésie). Beaucoup de volontaires ont été refoulés pour un état sanitaire déficient et il en va tout autant des volontaires « indigènes » des archipels (Iles-sous-le-vent, Marquises...) qui, contrairement aux Tahitiens, n'ont pas été jugés dignes de recevoir la nationalité française lors de l'Annexion de leurs îles. Finalement une dérogation leur sera accordée, ce qui permettra à un très jeune homme Pouvana'a à O'opa, originaire de Huahine, de partir avec ses camarades défendre la mère -patrie. A leur retour, ces jeunes gens ont pu faire bénéficier leurs familles et leurs amis de leur précieuse expérience d'un pays qui était le leur mais qui, à part quelques privilégiés, leur était inconnu.

Louise PELTZER

Trente ans plus tard, la situation institutionnelle du pays n'a guère évolué. Le remplacement en 1932 du Conseil d'Administration par les Délégations Economique et Financière et la mise en place d'un Conseil privé n'apportent pas la réponse attendue par la population qui souhaite participer à la gestion de son pays. Mais ces considérations apparaissent soudain comme futiles devant la tragédie qui se joue en Métropole. On se demande, certes, pourquoi des nations qui se disent chrétiennes se chamaillent avec autant de régularité. Peut-être est-ce une coutume comme chez nous autrefois.

Les colonies du Pacifique, comme celles d'Afrique, seront les premières à répondre présentes à l'appel du Général de Gaulle que personne ne semble avoir entendu. A Tahiti, le Gouverneur légitimiste fait la sourde oreille, il est expulsé. Pour la première fois l'autorité de l'Administration est bafouée. Les jeunes gens se pressent à nouveau pour, à l'exemple de leurs aînés, se faire incorporer dans le Bataillon du Pacifique sous les ordres du Commandant Broche.

La jeune recrue de la dernière guerre est devenue un homme mûr. Sa révolte contre une administration télécommandée depuis Paris et la toute puissance du Gouverneur lui sont devenus insupportables.

Vue de Tahiti, l'Administration Centrale est une nébuleuse insaisissable. Comme il faut toujours passer, quoi qu'on fasse, par le Gouverneur, rien ne changera donc jamais. Mais la situation en ce début de l'année 1942 apparaît comme éminemment favorable à une action. La France a enfin un visage, un chef déterminé, militaire de surcroît apparemment révolté comme lui, c'est à Charles de Gaulle que Pouvana'a doit envoyer sa supplique pour qu'enfin les Polynésiens participent à la gestion de leur pays. Comment lui faire parvenir son message de détresse?

Soudainement la guerre est devenue mondiale, fin 1941 les Japonais ont attaqué Pearl Harbour, les Américains aussitôt entrent dans le conflit. Le Pacifique, serein jusqu'alors, entre à son tour dans la tourmente. Les Américains décident d'installer une base militaire à Borabora. Borabora, c'est à côté ou presque, par beau temps de Ha'amene, sur la côte Ouest de Huahine, où le Gouverneur a eu la bonté de placer Pouvana'a en résidence surveillée en réponse à la pétition qu'il avait eue la malencontreuse idée de lui adresser. On distingue à quelques encablures au Nord de Taha'a le célèbre piton de Pa'i'a-'Otemanu de Borabora. En fait Borabora se trouve à quarante nautiques de Huahine, ce n'est pas

L'ÉPOPÉE DE L'AUTONOMIE

rien, la houle creusée par l'alizé est souvent forte, ce ne sera pas une promenade pour un homme seul avec une pirogue conçue pour les eaux calmes du lagon. Bien qu'accueilli par les gendarmes à son arrivée à Borabora, son exploit maritime, dès qu'il sera connu, enchantera la population. Remis en résidence surveillée sur un îlot quasi désert d'où il s'échappera à nouveau, après une course à travers les îles, Pouvana'a sera finalement jeté pour trois mois en prison à Tahiti. Comme partout ailleurs, les bons tours joués aux gendarmes font la joie des *fare*. Pouvana'a deviendra un symbole de la répression administrative. Mais la missive qu'il voulait transmettre au Général par l'intermédiaire des Alliés est restée dans sa poche.

A la fin de la guerre, de Gaulle supprimera le méprisable Code de l'Indigénat. Désormais tous les Polynésiens deviennent citoyens français. La Polynésie bénéficie d'une Assemblée Représentative mais l'Exécutif reste aux mains du Gouverneur. Pouvana'a se lance dans l'arène politique et crée le premier parti politique local. Toutes les échéances électorales lui seront favorables, il sera même élu député et réélu par la suite, mais les choses ne vont pas assez vite à son goût.

Bien qu'on ne parle pas encore d'autonomie, c'est bien de cela qu'il s'agit. Il veut soustraire la Polynésie au dictat des Gouverneurs, sa bête noire. Ses discours deviennent progressivement plus agressifs, ses paroles imprudentes. Considéré par les autorités comme dangereux, il sera exilé. Son message ne sera pas oublié, il sera au contraire repris massivement par la population et par les nombreux partis politiques désormais bien structurés.

Bien que la tentative se soit soldée par un échec, il serait injuste de ne pas citer le Statut d'autonomie locale octroyé par Paris le 22 juillet 1957 dans le cadre de la Loi sur la décentralisation et de l'évolution des institutions des Territoires d'Outre-mer du 25 juin 1956 (Loi-cadre G. Defferre).

Pour la Polynésie, il s'agit d'une avancée institutionnelle évidente, pourtant elle est perçue comme arrivant trop tôt pour certains et trop tard pour d'autres, en tout cas en déphasage par rapport aux attentes de nombreux élus. A Paris, l'année 1958 est critique, l'autonomie accordée à la Tunisie en 1955 s'est transformée en indépendance l'année suivante, en même temps que le Maroc. L'Algérie est en rébellion. Le Président Coty fait appel au Général de Gaulle qui propose une nouvelle Constitution.

Louise PELTZER

Le référendum d'approbation du 28 septembre a, on s'en souvient, un sens bien précis pour les Territoires d'Outre-mer, il s'agit de se prononcer pour ou contre l'indépendance. Situation jamais envisagée sérieusement en Polynésie à cette époque. Pourtant Pouvana'a militera pour le Non qui sera minoritaire. L'Assemblée est dissoute, Pouvana'a, comme nous l'avons dit, est exilé, le Gouverneur redevient le Chef de l'Exécutif, retour à la case départ. Certains historiens ou juristes pensent que la nécessité de trouver un autre site que l'Algérie pour l'expérimentation des armements nucléaires pourrait être une explication du revirement brutal de Paris.

Il appartiendra à un autre leader politique, Francis Sanford, de réaliser le vœu de son vieil ami Pouvana'a a O'opa qui, quelques mois à peine, le 10 janvier 1977, vient de nous quitter. Le 12 juillet 1977, la Polynésie obtient enfin son Statut d'Autonomie de Gestion, est-il précisé en effet le Gouverneur, pardon le Haut-Commissaire désormais est toujours chef de l'Exécutif mais entouré de conseillers locaux et d'un vice-président, Francis Sanford lui-même.

Curieusement, quelques années plus tard, son principal adversaire politique, Gaston Flosse, revenu au pouvoir en 1982, demandera à son tour un autre statut amélioré en quelque sorte. Il l'obtiendra le 6 septembre 1984. Désormais, le Chef du Gouvernement, élu par l'Assemblée, entouré de ses ministres nommés, devient Chef de l'Exécutif.

L'Epopée des statuts aurait pu s'arrêter là, mais non, rien ne semble pouvoir l'arrêter, une amélioration du Statut de 1984 est obtenue en 1990, en 1996 un nouveau Statut d'Autonomie (mais sans qualificatif) et tout récemment encore, le 12 mars 2004, un nouveau statut, constitutionnel celui-ci, élargissant encore les compétences du Territoire, toujours dans le cadre de la République, cela va sans dire.

Cette cascade de statuts peut s'expliquer par le flou qui entoure le concept d'autonomie, le contenu peut être restreint ou au contraire très large, il est par nature à géométrie variable à l'opposé du concept d'indépendance qui fonctionne en tout ou rien, encore faudrait-il peut-être nuancer ce propos, la perspicacité des juristes étant sans limite.

Il est temps, pour terminer, de revenir à notre point de départ.

A quelle date doit-on commémorer l'Autonomie de la Polynésie?

L'ÉPOPÉE DE L'AUTONOMIE

- La première commémoration de l'évènement a été décidée par le Gouvernement en 1985, la date choisie : le 29 juin. Stupeur dans les chaumières, s'il y a une date bien connue des Polynésiens, c'est bien celle du 29 juin 1880 où le roi Pomare V, fatigué de gouverner, cède la souveraineté de son pays à la France, faisant ainsi de Tahiti une colonie. Si désormais les colonisés fêtent l'anniversaire de leur colonisation, même située dans l'hémisphère Sud, cela reste difficile à comprendre. « - Mais non », répond le Gouvernement, « -justement, c'est pour effacer l'humiliation de jadis et consacrer notre alliance avec la France (c'est aussi le 29 juin 1977 que l'Assemblée Nationale approuve le Statut d'autonomie de Gestion de la Polynésie française), de même que les premières églises sont construites sur l'emplacement des anciens temples gallo-romains, ou les temples de Polynésie à l'emplacement des anciens *marae* afin d'effacer à tout jamais le fétichisme d'autrefois. » N'empêche, une partie de la population n'est pas convaincue et boude.

Quelques années plus tard, en 1988, le nouveau Gouvernement (A. Léontieff) décide de fixer la date de la commémoration au 6 septembre. On s'en souvient, c'est la date de l'obtention du Statut d'Autonomie Interne du 6 septembre 1984. Tout le monde semble satisfait. Pourtant à bien y réfléchir, n'est-ce pas négliger le Statut de 1977, le nier, le passer à la trappe comme s'il n'avait jamais existé?

Revenu au pouvoir en 1991, l'ancien Gouvernement (G. Flosse) revient à la date fétiche du 29 juin.

Changement de majorité le 23 mai 2004 et changement de date anniversaire fixée au 12 juillet, date du Statut de 1977. « - Mais vous n'y pensez pas », proteste l'opposition, « - le Statut de 1977 n'est pas un véritable statut d'autonomie puisque l'Exécutif était encore aux mains du Gouverneur, le véritable statut, c'est celui de 1984 ».

Mais y aurait-il eu de statut interne en 1984 s'il n'y avait eu préalablement de statut de 1977? Nous laissons le lecteur choisir, en son âme et conscience. En ce qui nous concerne, nous dirons simplement que dans un pays, s'il ne reste plus qu'à régler des problèmes de cette importance, c'est que tout va bien.